

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU 3 OCTOBRE 2023 – DE 19 H 00 À 20 H 43**
au 2^e étage à la Route des Monts 14

PRÉSIDENCE	Monsieur Yves PASQUIER (Le Centre)
VICE-PRÉSIDENCE	Monsieur Louis PITTEL (UDC)
SCRUTATEURS	Madame Sophie MOURA (PLR) Madame Cindy MURITH (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) Monsieur Christian UNGERSBÖCK (Le Centre) Marc-Antoine PITTEL (UDC)
PRÉSENTS	Mesdames et Messieurs Michaël ANDREY (Le Centre) – Didier BARMETTLER (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Thomas BOSSON (PLR) – David BOVIGNY (PLR) – Françoise CRAUSAZ (PLR) – Marilda DA SILVA MARTINS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Ralph FROSSARD (UDC) – Amélie GAPANY (PLR) – Stéphanie KLAUS (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Dominique MAGLI (Le Centre) – Eric MAGNIN (PLR) – Isabelle MONNEY-SAVARY (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Stéphane OBERSON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Cédric PALLI (PLR) – Jacques POLLET (Le Centre) – Grégoire QUARTENOUD (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Céline RUFFIEUX-MOREL (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Joséphine ULDRY (PLR) – Jean-Pierre VALLÉLIAN (PLR).
EXCUSÉS	Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s) – Hugues BOSSON (PLR) – Romain GLASSON (PLR) – Pierre MAURON (PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s).
TOTAL	25 présents – 5 excusés, soit une majorité absolue de 13
CONSEIL COMMUNAL	Monsieur Jean-Daniel BOSSON – Madame Sylvie BOSSON – Madame Catherine BEAUD – Monsieur Antonin CHARRIÈRE – Madame Anne FAVRE-MORAND – Madame Sabine GUILLET – Monsieur Wolfram SCHUWEY
SECRÉTAIRE	Madame Diana SAUTEUR
RÉDACTEUR DU PV	Monsieur Gilles LIARD
HUISSIÈRE	Madame Amélie ROUILLER

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19.00 heures, Monsieur le Président ouvre la séance du Conseil général du 3 octobre 2023 :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

C'est avec honneur que j'ouvre, ce soir, la séance du Conseil général. Je salue Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux ainsi que vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Tout d'abord, je vous prie d'excuser les absences de Messieurs Christophe Bieri, Frédéric Blanc, Hugues Bosson, Romain Glasson et Pierre Mauron.

Je salue Madame Diana Sauter, la secrétaire communale, Monsieur Gilles Liard, secrétaire désigné au procès-verbal, Monsieur Olivier Bonte, administrateur des finances, Madame Melinda Viloz, responsable technique, ainsi que Madame Amélie Rouiller, huissière. Je les remercie pour leur travail remarquable, leur formidable engagement et investissement pour notre Commune dans la préparation de cette séance.

Mes salutations vont également à nos citoyennes et citoyens, qui prennent la peine de suivre nos débats, ainsi qu'aux représentants de la presse. Je les sais gré de rendre compte du déroulement des séances de notre Conseil général.

Avant d'entamer la séance, je prierai l'assistance d'observer un instant de silence en la mémoire de Monsieur Alfred Yerly, grand-papa de Monsieur Marc-Antoine Pittet. Nos pensées vont également vers toutes les familles qui ont été frappées par le deuil d'un proche.

Il est temps, à présent, de nous occuper des dossiers de notre Commune. A toutes et tous, je souhaite une bonne séance.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été convoqués par courriel le 14 septembre 2023 ainsi que par lettre expédiée en prioritaire le 14 septembre 2023.

Vous avez également pu consulter la documentation sur la plateforme d'échanges du Conseil général. Je constate donc que tous les documents sont parvenus aux Conseillers généraux avant la séance de ce soir et je vous ferai grâce de la lecture complète de ces derniers.

Je précise que les débats sont enregistrés, tel que le permet l'article 9 du règlement du Conseil général, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Je profite également de l'occasion pour vous demander de bien lever la main avec votre choix, lors des votes, afin d'avoir un comptage précis. De plus, lors des divers du Conseil général, le Bureau du Conseil général vous prie de transmettre toutes vos questions par écrit et de les présenter de manière concise.

Chaque groupe est représenté par une personne qui a été placée au premier rang. Deux microphones volants sont à disposition pour les interventions personnelles ou autres. Toutefois, je vous prie de patienter que le microphone vous soit donné, avant de décliner votre identité, également dans le but de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Pour conclure, je prie les Conseillers généraux qui souhaitent déposer une résolution d'en remettre le texte au Bureau pour distribution aux membres. Concernant le dépôt de propositions ou de postulats, je vous rappelle que le formulaire doit être remis à la secrétaire avant ou durant la séance. »

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Monsieur le Président cède ensuite la parole à Madame Diana Sauteur pour l'appel nominal.

APPEL

Madame Diana Sauteur procède à l'appel nominal des membres du Conseil général.

membres présents	25
membres excusés	5
majorité absolue	13

Monsieur le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président présente l'ordre du jour :

« La convocation de la séance a été publiée le 15 septembre 2023 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courriel et courrier le 14 septembre 2023. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 4 septembre 2023. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la Commune et affiché au pilier public.

L'ordre du jour que vous avez reçu est affiché à l'écran. Il ne sera donc pas lu. »

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 mai 2023 – approbation
2. Plan financier 2023-2027 – présentation
3. Aménagement du sentier de l'Ondine – crédit d'engagement – approbation
4. Rénovation du Chalet-Neuf et assainissement de la toiture – crédit complémentaire – approbation
5. Organe de révision – désignation
6. Règlement du personnel communal – approbation
7. Règlement communal relatif aux subventions communales – approbation
8. Modification du règlement du Conseil général – approbation
9. Modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets – approbation
10. Modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin de la Sionge (AIS) – approbation
11. Etat d'avancement des projets en cours – présentation
12. Election du/de la Vice-président/e du Conseil général

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

- | |
|--|
| 13. Election d'un membre à la commission financière |
| 14. Election des membres à la commission des sports, de la culture et des générations |
| 15. Postulat de Monsieur Yves Pasquier « Sécurité routière à la Route de la Sionge » – détermination du Conseil communal |
| 16. Postulat de Madame Cindy Murith et de Monsieur Eric Magnin « Culture et sport à l'école primaire » – détermination du Conseil communal |
| 17. Informations du Conseil communal |
| a. Modification des statuts de l'Intersociété de Riaz – information |
| b. Concept de bibliothèque avec la Ville de Bulle – présentation |
| 18. Divers |

L'ordre du jour tel que proposé n'appelle aucune question ni remarques d'ordre formel. Il est soumis au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 25 voix, l'ordre du jour tel que proposé.

Monsieur le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer valablement et librement sur l'ensemble des points arrêtés.

1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MAI 2023 – APPROBATION

Monsieur le Président relève que chaque Conseiller a pu prendre connaissance du procès-verbal de la séance du 9 mai 2023. Il adresse ses remerciements à Madame Diana Sauteur pour la coordination du procès-verbal et à Monsieur Gilles Liard pour sa rédaction.

Ce procès-verbal n'amène aucune question ni remarques d'ordre formel. Monsieur le Président le soumet au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 25 voix, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 mai 2023.

Monsieur le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 9 mai 2023 est accepté. Il remercie les auteurs.

2 PLAN FINANCIER 2023-2027 – PRÉSENTATION

Monsieur le Président explique que la loi sur les finances communales (LFCo), par son article 6, stipule que la Commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. Le plan financier est adopté par le Conseil communal. Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la commission financière et au Conseil général pour prise de connaissance. Il passe ensuite la parole à Madame la Syndique, responsable des finances.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Madame la Syndique dissèque la planification financière 2023-2027 de la sorte :

« La planification financière permet de nous projeter et d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent, afin de les corriger. En prenant en compte le programme des investissements, l'évolution de la population et la croissance des charges, notamment liées, les futurs besoins en liquidités peuvent être évalués.

Comme l'année passée, nous nous sommes basés sur les comptes des cinq dernières années, afin de gagner en précision. La méthode consiste à épurer les comptes précédents des éléments extraordinaires (opérations sur réserves, imputations internes, amortissements supplémentaires, charges et produits uniques), afin de pouvoir dégager les principales tendances de croissance et de faire une projection sur les cinq années suivantes. Comme l'année dernière, les trois indicateurs suivants ont été retenus pour cette présentation :

- la marge nette d'autofinancement (MNA),
- le cash-flow (CF),
- et le solde financier avec l'évolution de l'endettement.

Je ne vais pas revenir sur ces indicateurs. Dans le message relatif à ce point, leurs définitions ont d'ailleurs été rappelées.

Pour l'établissement de cette planification, nous avons d'abord commencé par lister et analyser les investissements en cours et projetés.

Les investissements en cours concernent les investissements se terminant en 2023 et dont les amortissements débuteront dès 2024, représentant un montant annuel de CHF 43'475.00.

Pour la période entre 2024 et 2027, nous prévoyons la réalisation des investissements suivants :

- la valorisation de la traversée de localité (ValTraLoc),
- la valorisation multimodale de la Route de la Sionge,
- la réfection de la Route du Temple-Romain,
- la zone 30 km/h de Saletta,
- l'aménagement du sentier de l'Ondine,
- le collecteur de Perraussa,
- la réfection du Chalet-Neuf.

Les amortissements y découlant à la fin de la réalisation viendront alors compléter le montant des amortissements en cours.

D'autres investissements sont inclus et feront l'objet de présentations lors des prochaines séances du Conseil général.

Concernant le projet ValTraLoc, seuls les travaux relatifs au Lot 4a (giratoire) et à la Route du Temple-Romain auront un impact sur les amortissements dès 2026. Le reste du projet ValTraLoc n'influence pas les amortissements 2023-2027, étant donné que ces derniers ne débuteront que l'année suivant la fin du projet, donc pas avant 2027.

Le montant de CHF 753'550.00 correspondant aux amortissements planifiés du patrimoine administratif est considéré comme stable pour la période 2023-2027. Celui-ci ressort du budget 2023. Les éventuelles fins d'amortissements entre 2024 et 2027 ne sont pas pris en compte.

Pour rappel, tous les montants d'amortissement sont calculés sur la dépense d'investissement diminuée de la recette d'investissement (subventions).

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Avec les investissements en cours et futurs, seul l'endettement brut varie au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Dans un deuxième temps, nous avons analysé les recettes et les dépenses relatifs au fonctionnement.

Les comptes rétrospectifs des années 2018 à 2022 ont été épurés, afin de se rapprocher au maximum de la réalité économique de chaque exercice. Pour 2022, nous avons ressorti les éléments extraordinaires suivants :

- le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif,
- la dissolution de la provision pour la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg,
- l'amortissement extraordinaire de l'immeuble démolis à la Route des Monts 6,
- un correctif d'impôts sur les années précédentes.

Entre 2018 et 2022, l'évolution de ces comptes rétrospectifs épurés présente une marge nette d'autofinancement (MNA) positive avec une valeur comprise entre CHF 100'000.00 et CHF 963'000.00. Toutefois, en 2022 déjà, nous constatons une détérioration sensible de cette marge nette d'autofinancement.

Du côté des recettes, nous avons augmenté linéairement les recettes de 2,5% dès 2023 sur la base des tendances observées les années précédentes. A partir de 2025, nous avons tenu compte d'une augmentation des recettes fiscales de CHF 400'000.00 (en plus des 2,5%) en raison de la fin espérée du projet de Champy-Sud et l'arrivée d'environ 200 habitants supplémentaires.

Pour les dépenses d'exploitation, nous avons prévu une évolution d'environ CHF 500'000 par année sur la base des tendances constatées les années précédentes.

A la lecture des chiffres, nous pouvons constater que la hausse planifiée des dépenses reste plus forte que celle des recettes. Cette détérioration se poursuivra ces prochaines années.

Avec les explications apportées, la marge nette d'autofinancement (MNA) passe ainsi en négatif dès 2023 avec, pour conséquence, une baisse du cash-flow.

Pour notre Commune, la baisse du cash-flow aura comme principale conséquence le recours à l'emprunt pour financer les investissements projetés. D'après la planification, ceci pour autant que tous les investissements se réalisent tels que prévus, l'endettement devrait s'élever à CHF 25 millions à l'horizon 2027.

En conclusion, nous pouvons constater que les investissements n'ont que peu d'influence sur la marge nette d'autofinancement ou sur le cash-flow. Ces deux indicateurs sont plus fortement influencés par les recettes et dépenses courantes. »

Monsieur le Président remercie Madame la Syndique pour son intervention et ses explications très complètes. Il passe ensuite la parole à Madame Amélie Gapany, présidente de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière a été convoquée en date du 5 septembre 2023 pour discuter des points à l'ordre du jour.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

La commission financière a pris acte de la planification financière des cinq prochaines années. Nous n'avons pas de commentaires particuliers à formuler. Nous rappelons que les investissements ont peu d'influence sur la marge nette d'autofinancement ou sur le cash-flow. »

Monsieur le Président remercie Madame Gapany pour son rapport, avant d'ouvrir la discussion sur le plan financier 2023-2027.

Au nom du groupe Le Centre, Monsieur Jacques Pollet intervient ainsi :

« Je remercie l'administration communale pour ce travail important qui offre une vue d'ensemble de notre ménage communal. Ça fait peur ! Comment maintenir un budget équilibré dans ces perspectives négatives. On va me rétorquer que c'est toujours ainsi depuis longtemps. On verra si notre Syndique s'avère trop pessimiste, comme tout bon comptable, et si la 'remontada' des impôts aura bien lieu. J'espère alors que notre Syndique aura été trop pessimiste. Mais cette prévision nous oblige tout de même à rester prudents dans nos futurs investissements. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Pollet pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôt ce point et passe au point 3 de l'ordre du jour.

3 AMÉNAGEMENT DU SENTIER DE L'ONDINE – CRÉDIT D'ENGAGEMENT – APPROBATION

Monsieur le Président annonce que le message sur ce thème, que les Conseillers ont reçu dans leur documentation, est suffisamment exhaustif. Aussi, le Conseil communal ne souhaite-t-il pas intervenir. En revanche, ses membres se tiennent à disposition pour des questions ou demandes de compléments d'informations. Il passe donc directement la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« Ce projet d'intérêt public vers une mobilité douce est en discussion depuis plusieurs années et peut enfin être concrétisé. La commission financière préavise positivement ce crédit d'engagement. »

Monsieur le Président remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport et ouvre la discussion.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et indépendants.e.s, Madame Stéphanie Klaus s'exprime ainsi :

« Nous félicitons le Conseil communal d'avoir mené à bien ce projet, après un premier crédit voté en 2009. Cet investissement améliorera grandement l'offre en mobilité douce en direction de Bulle et Vaulruz. Notre groupe soutient ce projet et vous propose d'en faire de même. Nous avons néanmoins une question : pourquoi la variante avec un raccordement au chemin déjà construit de Bulle jusqu'en bas de la côte à Baron n'a pas été choisie. Merci. »

Monsieur le Président remercie Madame Klaus pour ses propos, puis poursuit la discussion.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Marc-Antoine Pittet dispense les propos suivants :

« Le groupe UDC a pris connaissance de l'aménagement du sentier de l'Ondine avec son crédit d'engagement. Nous avons examiné ce dossier avec beaucoup d'attention et avons remarqué quelques manquements au dossier que vous nous présentez ce soir. »

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Vous prévoyez une expropriation sur le fonds privé du Registre foncier N° 291. Nous en déduisons que, à ce jour, aucun accord n'a été trouvé avec le propriétaire. Il s'agit là d'une manière très arbitraire de procéder. Si nous poursuivons dans cette voie, la Commune va au-devant de frais importants d'avocats et de procédures. Au demeurant, vous n'avez pas tenu compte des frais supplémentaires sur le financement de ce projet. Pensez-vous sérieusement que l'acquisition et les frais inhérents à cette acquisition soient véritablement de CHF 7'000.00 ? Selon le projet tel que proposé, vous demandez au Conseil général d'accepter un crédit de CHF 54'000.00. Il va de soi qu'une éventuelle future procédure va coûter un certain montant. Pensez-vous nous demander un crédit supplémentaire pour couvrir de tels frais ? Selon notre estimation, ce montant sera nettement plus important que le crédit demandé ce soir.

Pour rappel, nous avons actuellement un exemple avec le CO et nous vous demandons de ne pas renouveler une telle expérience.

De plus, nous n'avons pas trouvé, dans ce dossier, une demande préalable au Service de l'agriculture ni au Service des lacs et des cours d'eau.

Par ailleurs, il n'y a aucune mention sur l'estimation des coûts d'entretien de ce sentier.

Selon l'inscription sur le Plan d'affectation des zones (PAZ), une largeur de 9 mètres longeant la rive gauche de l'Ondine est un espace réservé au cours d'eau. La Commune de Riaz a investi environ CHF 70'000.00 pour revitaliser ce ruisseau il y a une dizaine d'années. Dans le but de redonner un espace de vie naturelle au cours d'eau et pour préserver la biodiversité environnante, il n'y a donc pas lieu de dénaturer cet endroit.

En conclusion, le dossier n'a pas été complètement étudié. Vous n'avez pas obtenu l'accord préalable du propriétaire ni des services de l'Etat susmentionnés. Vous n'avez pas calculé tous les coûts. Il est donc prématuré de demander un crédit. Nous recommandons au Conseil général de refuser cet objet car il ne respecte pas la législation. On ne peut pas voter un crédit pour un objet qui n'est pas entièrement étudié.

Je vous remercie de votre écoute. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Marc-Antoine Pittet pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, il transmet le micro à Monsieur Jean-Daniel Bosson pour le Conseil communal.

Au nom du Conseil communal, Monsieur Jean-Daniel Bosson fournit les explications suivantes :
« Le premier projet avait tenu compte du chemin existant de Bulle. On avait prévu une passerelle au bout du chemin. La Commune de Bulle nous a demandé de rejoindre le sentier existant chez elle. Une étude a été demandée dans ce sens. Or, dernièrement, Bulle nous redemandé de revenir au projet initial. La Commune de Riaz n'est pas d'accord. Nous sommes en possession d'une lettre de la Ville de Bulle qui nous demande de longer la rive jusqu'au terme. Nous avons une séance avec Bulle pour discuter de ce sujet. Concernant les questions du groupe UDC, parlons de la procédure d'expropriation. Nous avons rencontré les agriculteurs pour trouver une solution conjointe. Nous leur avions mis un terrain à disposition l'an passé et pour une année en prévision d'un échange. Ils n'en ont pas tenu compte. Les agriculteurs ont voulu les terrains situés vers les bretelles d'autoroute. Or le Service des ponts et chaussées, que nous avons contacté à cet effet, n'entre pas en matière pour une vente. Nous n'avons pas d'autres choix que d'en arriver à l'expropriation, car les propriétaires n'ont pas décidé d'entrer en matière. S'agissant des frais de CHF 7'000.00, nous nous sommes basés sur les frais d'acquisition du terrain. »

Madame la Syndique complète les explications de l'Exécutif de la sorte :

« L'expropriation n'est pas la seule variante possible. On peut encore discuter avec les propriétaires et pouvoir convenir d'un droit de passage, une servitude, afin de réaliser ce chemin. Je rappelle que ce passage

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

fait partie du Projet d'agglomération de première génération de Mobul. S'agissant des autorisations, les services de l'Etat ont été consultés. Le Service de l'environnement et celui des cours d'eau ont approuvé le projet. Aujourd'hui, nous n'avons donc pas d'obstacles pour réaliser ce projet tel qu'il est prévu, si ce n'est l'octroi du crédit demandé ce soir. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Jean-Daniel Bosson et Madame la Syndique pour leurs précisions.

La parole n'étant plus demandée, il soumet au vote le crédit d'engagement de CHF 54'000.00 en vue de l'aménagement du sentier de l'Ondine.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 22 oui, 2 non et 1 abstention, le crédit d'engagement de CHF 54'000.00 en vue de l'aménagement du sentier de l'Ondine.

Avant d'aborder le point 4 de l'ordre du jour, Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance.

4 RÉNOVATION DU CHALET-NEUF ET ASSAINISSEMENT DE LA TOITURE – CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE - APPROBATION

Monsieur le Président explique que le message du Conseil communal est suffisamment exhaustif. Ce dernier ne souhaite pas s'étendre davantage. Il transmet donc la parole à Madame Amélie Gapany pour la lecture du rapport et du préavis de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient en ces termes :

« La commission financière remercie Madame Anita Baechler, du bureau d'architecte, qui nous a fait une présentation détaillée des travaux planifiés. Un premier crédit de CHF 60'000.00 avait été accepté le 15 décembre 2020 en vue des aménagements nécessaires pour la mise en conformité du chauffage et des sanitaires.

A ce jour, d'autres travaux d'assainissement et de mise aux normes des points de vue écologique et énergétique seraient nécessaires en vue du renouvellement de la patente de cette buvette. A la majorité, la commission financière donne un préavis positif au crédit demandé et au financement proposé. »

Monsieur le Président remercie Madame Amélie Gapany pour son rapport et ouvre la discussion sur ce crédit d'engagement en faveur de la rénovation du Chalet-Neuf et l'assainissement de sa toiture.

Au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Madame Isabelle Monney tient ces propos :

« Notre groupe est favorable à cette demande de crédit d'engagement. Le Chalet-Neuf fait partie intégrante de notre village. Ce site, entouré de pistes de ski de fond l'hiver et de chemins de randonnée à la meilleure saison, est un lieu de rencontres et un site emblématique de Riaz. Les actuels exploitants mettent du cœur à l'ouvrage pour offrir un accueil chaleureux et une cuisine locale appréciée. Il est de notre devoir de Conseiller général de faire en sorte que ce lieu ait une continuité d'exploitation. Sans ces travaux d'assainissement, cela ne sera malheureusement plus le cas. Si nous perdons la patente, nous perdons également toute la zone sportive. Cet investissement est certes important, mais les charges directes d'amortissement et d'intérêt ont peu d'influence sur la marge d'autofinancement de notre Commune, d'autant plus que le loyer versé par les exploitants est une source de revenu. Nous pensons que c'est le moment

idéal pour investir dans ces travaux. Nous émettons toutefois le souhait que les travaux, s'ils sont approuvés, soient attribués à des entreprises locales travaillant avec des matériaux locaux. »
Monsieur le Président remercie Madame Isabelle Monney pour son intervention.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président soumet le crédit complémentaire en vue de la rénovation du Chalet-Neuf et de l'assainissement de la toiture au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 25 voix, le crédit complémentaire de CHF 660'000.00 en vue de la rénovation du Chalet-Neuf et de l'assainissement de la toiture.

Madame la Syndique intervient pour répondre au souhait formulé par Madame Isabelle Monney :
« Pour ce type de projet, la Commune essaie toujours de solliciter des entreprises locales, voire régionales. »

Pour sa part, Monsieur Jean-Daniel Bosson remercie le Légitif pour sa confiance dans ce dossier qui a fait extrêmement transpiré le Conseil communal ces derniers mois.

Le Président remercie les membres du Conseil général pour leur confiance et passe au point 5 de l'ordre du jour.

5 ORGANE DE RÉVISION - DÉSIGNATION

Monsieur le Président fournit les explications suivantes :

« Conformément à l'art. 59 al. 1d du Règlement du Conseil général, la commission financière émet une proposition de désignation de l'organe de révision à l'intention du Conseil général. Depuis l'exercice 2020, les comptes communaux sont révisés par Fiduconsult Bulle SA. Son mandat de trois ans est arrivé à échéance avec la révision des comptes de 2022. Un nouveau mandat doit être attribué pour les exercices 2023, 2024 et 2025. Précision : le mandat d'un organe de révision ne peut dépasser deux périodes de trois ans. »

Il passe ensuite la parole à Madame Amélie Gapany pour la proposition de la commission financière.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Au nom de la commission financière, Madame Amélie Gapany intervient comme suit :

« Le mandat de l'organe de révision externe arrive à son terme après les trois années de mandat. La société Fiduconsult Bulle SA ayant donné entière satisfaction sur les prestations fournies, la commission financière propose de renouveler son mandat pour les exercices 2023, 2024 et 2025. »

Monsieur le Président adresse ses remerciements à Madame Gapany pour son rapport.

La parole n'étant pas demandée, il soumet au vote la proposition de la commission financière de confier la révision des comptes communaux de 2023 à 2025 à la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA.

VOTE

Au vote, le Conseil général désigne à l'unanimité, soit par 25 voix, Fiduconsult Bulle SA comme organe de révision pour les comptes de 2023, 2024 et de 2025.

Le Président remercie le Conseil général pour la confiance qu'il place en la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA et aborde le point 6 de l'ordre du jour.

6

RÈGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL – APPROBATION

Afin de faciliter le déroulement des points liés à l'adoption des règlements de portée générale, Monsieur le Président informe que les discussions ont lieu dans l'ordre suivant :

1. Entrée en matière
2. Discussion générale
3. Discussion de détail. C'est à ce moment que les amendements sont discutés et que le vote sur la proposition du Conseil communal et/ou l'amendement a lieu. Cette étape est répétée pour chaque amendement.
4. Vote d'ensemble.

Il informe que le message du Conseil communal sur ce sujet est suffisamment exhaustif, ce dernier ne souhaite pas intervenir. Il précise ensuite que le règlement d'exécution du règlement du personnel communal relevant de la compétence du Conseil communal, il ne sera pas soumis au vote. Il a été remis aux Conseillers généraux à titre informatif. Les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise.

Il ouvre ensuite la discussion sur les observations d'ordre général ou demande de renvoi ou non-entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôture la discussion générale.

Il relève que l'entrée en matière est acquise et, en conséquence, il ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement du personnel communal. Il précise que, selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents. Aussi, demande-t-il si quelqu'un souhaite que le règlement soit mis en discussion article par article.

Ce n'est pas le cas.

Monsieur le Président constate ensuite qu'aucun amendement n'a été déposé en début de séance. Il demande si quelqu'un souhaite encore prendre la parole sur ce sujet.

Madame Marilda Da Silva Martins intervient alors au nom du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s en ces termes :

« Le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s aurait aimé proposer l'amendement suivant. A l'article 75, alinéa 1, qui concerne la durée du congé de paternité. Le présent règlement prévoit 10 jours, tandis que le règlement de l'Etat de Fribourg prévoit 15 jours. De ce fait, notre groupe aurait déposé un amendement pour que le collaborateur, lors de la naissance d'un de ses enfants, ait droit à un congé de paternité passant de 10 à 15 jours ouvrables. »

Monsieur le Président remercie Madame Da Silva Martins pour son intervention. Il évoque ensuite l'article 85, alinéa 3 du règlement du Conseil général qui stipule que les amendements portant sur des articles de règlement de portée générale doivent être déposés par écrit au début de la séance. Il relève qu'il n'a pas reçu l'amendement du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s.

Monsieur le Président demande ensuite au Conseil communal s'il se rallie à cet amendement.

Monsieur Antonin Charrière intervient en ces termes :

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

« La question de l'entrée en matière sur cet amendement est à soumettre au Bureau. En revanche, sur le fond, le Conseil communal n'entre pas en matière. C'est une discussion qui a été débattue au sein de l'Exécutif. Faut-il se rallier au système de l'Etat de Fribourg, ou non, ou maintenir le système ancré dans la loi ? C'est un choix politique, le Conseil communal a décidé de maintenir le système figurant dans la loi. Il ne se rallie donc pas à cet amendement. »

Monsieur le Président poursuit en ces termes :

« La recevabilité de l'amendement est une chose. Le fait que le Conseil communal garde sa proposition initiale rejette automatiquement l'amendement. »

Monsieur le Président soumet donc au vote le règlement du personnel communal, tel que présenté par le Conseil communal.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 21 oui, 2 non et 2 abstentions, le règlement du personnel communal, tel que présenté par le Conseil communal.

Avant de passer au vote d'ensemble, le Président ouvre la discussion sur l'un des articles du règlement du personnel communal.

Tel n'étant pas le cas, le Président soumet le règlement du personnel communal au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 25 voix, le règlement du personnel communal, tel que présenté par le Conseil communal.

Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

Lors du vote concernant le point suivant de l'ordre du jour, Monsieur Antonin Charrière a demandé à prendre la parole de la sorte :

« Les choses ont été clarifiées maintenant. Je ne suis pas sûr que c'était le cas pour le vote du règlement sur le personnel. Le Conseil communal s'en voudrait de passer un règlement au forceps sur un élément pas clair. J'inviterais le Conseil communal et éventuellement le Bureau à suspendre la séance durant cinq minutes, afin de réexpliquer la portée du vote pour l'amendement du règlement sur le personnel, puis de le soumettre une nouvelle fois au vote au Conseil général, histoire d'éviter tout vice de forme. Car on voit qu'il y a confusion dans la salle. C'est une suggestion. Merci. »

Monsieur le Président accepte la demande de Monsieur Antonin Charrière et propose de terminer le point 7 de l'ordre du jour (alors en cours), avant de repasser le règlement du personnel communal au vote.

Le point 7 de l'ordre du général clôt, Monsieur le Président revient alors sur le point précédent, « Règlement du personnel communal – approbation ». Il répète que le Conseil communal ne s'étant pas rallié à l'amendement du groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, il soumet une nouvelle fois au vote le règlement du personnel communal, selon la proposition du Conseil communal.

En réponse à une interrogation de Monsieur Stéphane Oberson, Monsieur le Président précise une nouvelle fois la procédure du vote et sur quoi le vote porte.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 19 voix, 6 non et 0 abstention le règlement du personnel communal, tel que présenté par le Conseil communal.

Monsieur le Président invite l'assemblée à se référer à l'article 89 du Conseil général, alinéas 1, 2 et 3, qui prévoit l'ordre de vote des amendements, contre-propositions et propositions.

7 RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF AUX SUBVENTIONS COMMUNALES – APPROBATION

Monsieur le Président indique que le Conseil communal estime que son message sur ce point est suffisamment clair et qu'il ne souhaite donc pas intervenir. Les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise. Il ouvre ensuite la discussion générale, demandant si les groupes politiques souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

La parole n'étant pas demandée, il clôture la discussion générale.

Il relève que l'entrée en matière est acquise. En conséquence, il ouvre la discussion de détail sur les articles du règlement communal relatif aux subventions communales. Il précise que, selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents.

La parole n'est une nouvelle fois pas demandée.

Le Président informe qu'un amendement a été déposé. Il cède la parole à Madame Sophie Moura, représentante du groupe PLR.

Madame Sophie Moura s'exprime ainsi au nom du groupe PLR :

« A l'article 2 'Généralités' Soucieuse de développer les moyens de transport écologiques, la Commune de Riaz offre à ses citoyens une subvention pour l'acquisition d'un vélo électrique acheté dans un magasin en Suisse (à l'exclusion de ventes entre particuliers). Cette subvention vise à diminuer l'utilisation de la voiture.

Le groupe PLR propose de remplacer « dans un magasin en Suisse » par « dans un magasin du canton de Fribourg. » En effet, sensible à l'économie locale et aux préoccupations de nos entreprises durement touchées par les crises qui s'enchaînent, le PLR souhaite leur apporter du soutien en incitant les citoyens de Riaz à acheter un vélo électrique dans l'un des magasins de notre canton, afin de pouvoir prétendre à la subvention. Avec cette condition, nous souhaitons également soutenir les entreprises qui paient leurs impôts dans notre canton et qui sont tout à fait à même de répondre aux besoins de nos concitoyens. Nous espérons que cet argument trouvera un bon écho auprès des autres membres du Conseil général et qu'ils soutiendront cet amendement. »

Monsieur le Président remercie Madame Sophie Moura pour son intervention, avant d'ouvrir la discussion sur l'amendement proposé.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président demande au groupe PLR s'il maintient son amendement.

Réponse affirmative de Madame Sophie Moura.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Après les remerciements d'usage, Monsieur le Président s'adresse au Conseil communal pour savoir s'il se rallie à cet amendement.

Au nom du Conseil communal, Madame Sabine Guillet indique que l'Exécutif campe sur sa position, à savoir : les magasins en Suisse.

Monsieur le Président remercie Madame Guillet pour sa communication et soumet au vote le règlement communal relatif aux subventions communales, tel que présenté par le Conseil communal.

Monsieur le Président précise que le vote a lieu sur le règlement complet, vu que le Conseil communal ne se rallie pas à l'amendement.

VOTE

Au vote, le Conseil général refuse par 21 non contre 3 oui et 1 abstention le règlement communal relatif aux subventions communales, tel que présenté par le Conseil communal.

Compte tenu de ce refus, le Président met l'amendement du groupe PLR au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte par 23 oui, contre 1 non et 1 abstention l'amendement du groupe PLR portant sur l'article 2 du règlement communal relatif aux subventions communales.

Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

Avant de passer au point 8 de l'ordre du jour, Monsieur le Président invite l'assemblée à opérer un retour au point 6 de l'ordre du jour.

8

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL GÉNÉRAL – APPROBATION

En préambule à ce point, Monsieur le Président informe l'assemblée comme suit :

« Vu qu'il s'agit d'une affaire interne au Conseil général, ce point ne sera pas présenté par le Conseil communal conformément à l'art. 42 al. 1 LCo. J'officerai également ce soir, et pour ce point uniquement, en qualité de rapporteur. »

Monsieur le Président ouvre ensuite la discussion générale et demande si les groupes politiques souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, il relève que l'entrée en matière est acquise et que, en conséquence, la discussion de détail sur les articles du règlement communal relatif à la modification du règlement du Conseil général est ouverte. Il précise que, selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents.

La parole n'étant une nouvelle fois pas demandée, Monsieur le Président soumet la modification du règlement du Conseil général au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 25 voix, le règlement du Conseil général, tel que présenté par le groupe de travail.

Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

9 MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À LA GESTION DES DÉCHETS – APPROBATION

Monsieur le Président informe que le message du Conseil communal est suffisamment exhaustif. Ce dernier ne souhaite donc pas intervenir. Les éventuels amendements seront traités une fois l'entrée en matière acquise.

Il ouvre ensuite la discussion générale et demande si les groupes politiques souhaitent formuler des observations d'ordre général ou demander le renvoi ou la non-entrée en matière.

Monsieur le Président ouvre la discussion générale. Celle-ci n'étant pas demandée, il relève que l'entrée en matière est acquise et que, en conséquence, la discussion de détail sur les articles du règlement communal relatif à la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets est ouverte. Il informe que, selon l'art. 85 al. 2 du règlement du Conseil général, les projets de règlement doivent être mis en discussion article par article si un membre du Conseil général le demande et que sa proposition est agréée par le cinquième des membres présents.

La parole n'étant une nouvelle fois pas demandée, Monsieur le Président soumet la modification du règlement communal relatif à la gestion des déchets au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 25 voix, le règlement communal relatif à la gestion des déchets, tel que présenté.

Monsieur le Président rappelle que la décision d'adoption de tout règlement de portée générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'art. 107 du règlement du Conseil général.

10 MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX DU BASSIN DE LA SIONGE (AIS) – APPROBATION

Monsieur le Président relève que le message du Conseil communal est suffisamment exhaustif. Ce dernier ne souhaite donc pas intervenir.

Il ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée, il soumet la modification des statuts de l'AIS au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 25 voix, la modification des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin de la Sionge, telle que présentée.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance et enchaîne avec le point suivant.

11

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS – PRÉSENTATION

Monsieur le Président passe la parole à Madame Melinda Villoz, responsable du service technique, pour un point de la situation sur les divers projets en cours.

Madame Melinda Villoz dissèque les projets suivants : mise à ciel ouvert du ruisseau de l'Etrey, site contaminé des Epessous, réfection de la conduite d'eau potable à la Ruelle des Evêques-Duding, ValTraLoc (lots 1 à 5), ValTraLoc (lot 4a), Réfection de la Rue Michel-Corpataux, mise en zone 30 km/h de la Rue de Saletta, installation de molok à la Rue de la Perrausa 14-16, agrandissement du bâtiment scolaire de la Route des Monts 4, rénovation du bâtiment de la Rue de la Gruyère 56 (ex-Raiffeisen), rénovation du bâtiment de la Rue de la Gruyère 60 (administration communale), aménagement du parc public de la Route des Monts 6, état du Plan d'aménagement local (PAL), état du dossier de Champy-Sud et projet de règlement de stationnement.

Monsieur le Président remercie Madame Villoz pour ses explications très complètes, avant d'ouvrir la discussion.

La parole n'étant pas demandée par l'assemblée, Monsieur le Président enchaîne avec le point suivant.

12

ÉLECTION DU/DE LA VICE-PRÉSIDENT-E DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur le Président invite le Légitif à élire le Vice-président du Conseil général en ces termes :

« Elu Vice-président du Conseil général lors de notre session du 9 mai 2023, Monsieur Louis Pittet accédera, le 9 octobre 2023, au Conseil communal en remplacement de Monsieur Antonin Charrière, démissionnaire. Selon le tournoi adopté en début de législature par les chefs de groupe, la vice-présidence revient au groupe UDC. »

Monsieur le Président passe ensuite la parole à un représentant du groupe UDC.

Au nom du groupe UDC, Monsieur Louis Pittet présente la candidature de Monsieur Marc-Antoine Pittet en ces termes :

« Le groupe UDC a le plaisir de vous présenter Monsieur Marc-Antoine Pittet à la vice-présidence du Conseil général. Marc-Antoine est né à Riaz en 1996. Il a effectué sa scolarité dans son village, puis au CO à Bulle. Il a ensuite obtenu un CFC de mécanicien agricole. Il a effectué un stage en Suisse allemande et a également reçu son brevet général agricole. Cet hiver, il poursuivra ses cours dans l'espoir d'obtenir sa maîtrise. Aujourd'hui, il s'est associé avec son oncle en vue de la future reprise de l'exploitation agricole. Marc-Antoine a fourbi ses expériences avec la Société de jeunesse de Riaz. C'est une personne pleine d'enthousiasme et de confiance. »

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Monsieur Louis Pittet pour sa présentation.

La parole n'étant pas demandée et, conformément à l'art. 46 al. 1^{bis} de la LCo, Monsieur le Président déclare que

Monsieur Marc-Antoine Pittet est élu à la vice-présidence du Conseil général jusqu'aux prochaines élections protocolaires du printemps 2024.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Monsieur le Président adresse ses félicitations à Monsieur Marc-Antoine Pittet et lui souhaite beaucoup de satisfaction au cours de sa demi-année de vice-présidence, avant la remise d'un présent.

[Applaudissements, Madame la Syndique lui remet un cadeau.]

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au point 13 de l'ordre du jour « Election d'un nouveau membre au sein de la commission financière. »

13 ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE À LA COMMISSION FINANCIÈRE

Monsieur le Président dispense les précisions suivantes :

« Compte tenu de la prochaine accession de Monsieur Louis Pittet au Conseil communal, sa place au sein de la commission financière doit être repourvue. Le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Ralph Frossard. Son élection doit être ratifiée par le Légitif. Ainsi, la commission comprendra-t-elle toujours sept membres du Conseil général. »

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette proposition

Ce point n'amenant aucune question ni remarques d'ordre formel, il soumet l'élection de Monsieur Ralph Frossard à la commission financière au vote.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 25 voix, la nomination de Monsieur Ralph Frossard à la commission financière.

Monsieur le Président proclame Monsieur Ralph Frossard, membre de la commission financière pour la fin de la législature.

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et passe au prochain point de l'ordre du jour.

14 ÉLECTION DES MEMBRES À LA COMMISSION DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES GÉNÉRATIONS

Monsieur le Président apporte les précisions suivantes :

« En vue de la prochaine dissolution de l'Association « Vie à Riaz », la commission des sports, de la culture et des générations va reprendre certaines activités de cette dernière. Dans cette optique, elle requiert quelques renforts. Nous vous proposons ainsi d'étoffer ladite commission à huit membres et d'y inclure deux nouvelles personnes. Nouveau Conseiller général, Monsieur David Bovigny y œuvre déjà de manière informelle, en remplacement de Monsieur Maxime Charrière, ex-Conseiller général et ancien président de l'Intersociété de Riaz. L'expérience que Monsieur David Bovigny témoigne dans la vie associative est très importante pour notre village. En outre, compte tenu des nombreux projets en cours et de la reprise de certaines activités placées jadis sous la coupe de l'Association « Vie à Riaz » – je citerai l'exemple des Fenêtres de l'Avent –, il nous a semblé logique et important d'y inclure Madame Stéphanie Corpataux, excusée ce soir pour des motifs professionnels. Native de Riaz, Madame Corpataux est connue pour son dynamisme au sein de notre village en faveur duquel elle s'implique sans compter. Elle a coiffé, entre autres,

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

la casquette de présidente du chœur paroissial La Concorde. Pétrie de bonnes idées, Madame Stéphanie Corpataux réunit toutes les qualités pour œuvrer au sein de cette commission.

L'élection de Monsieur David Bovigny et de Madame Stéphanie Corpataux doit être ratifiée par le Légitif. Ainsi, la commission des sports, de la culture et des générations sera composée de huit membres du Conseil général et membres libres :

- *3 membres PLR,*
- *2 membres PS, Vert.e.s et Indépendante.e.s,*
- *1 membre UDC,*
- *2 membres libres. »*

Monsieur le Président ouvre la discussion sur cette proposition.

Ce point n'amenant aucune question ni remarques d'ordre formel, il soumet au vote l'augmentation à huit membres de la commission des sports, de la culture et des générations ainsi que l'élection de Monsieur David Bovigny et de Madame Stéphanie Corpataux à ladite commission.

VOTE

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité, soit par 25 voix, de porter la commission des sports, de la culture et des générations à huit membres et la nomination de Monsieur David Bovigny et de Madame Stéphanie Corpataux.

Monsieur le Président proclame Monsieur David Bovigny et Madame Stéphanie Corpataux membres de la commission des sports, de la culture et des générations pour la fin de la législature.

[Applaudissements]

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil général et cède la parole à Monsieur le Vice-président pour le prochain point de l'ordre du jour.

15 POSTULAT DE MONSIEUR YVES PASQUIER « SÉCURITÉ ROUTIÈRE À LA RUE DE LA SONGE » – DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Vice-président informe que le Conseil communal estime sa réponse suffisamment complète et qu'il ne souhaite pas intervenir. Les membres de l'Exécutif se tiennent néanmoins à disposition pour tout complément d'information.

Monsieur le Vice-président passe la parole à l'auteur du postulat.

Monsieur Yves Pasquier indique qu'il n'a pas de complément à apporter au message du Conseil communal.

Monsieur le Vice-président remercie Monsieur Pasquier et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Vice-président informe que le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Monsieur Yves Pasquier.

Monsieur le Vice-président redonne la parole à Monsieur le Président pour la suite de la séance.

16 POSTULAT DE MADAME CINDY MURITH ET DE MONSIEUR ÉRIC MAGNIN « CULTURE ET SPORT À L'ÉCOLE PRIMIAIRE » – DÉTERMINATION DU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président explique que, pour ce point également, le Conseil communal estime sa réponse suffisamment complète, il ne souhaite pas intervenir. L'Exécutif se tient néanmoins à disposition pour tout complément d'information.

Monsieur le Président transmet ensuite la parole aux auteurs du postulat.

Monsieur Eric Magnin et Madame Cindy Murith annoncent, par geste, qu'ils n'ont rien à ajouter.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président indique que le Conseil général prend acte de la détermination du Conseil communal sur le postulat de Madame Cindy Murith et de Monsieur Eric Magnin. Il passe ensuite au prochain point de l'ordre du jour.

17 INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

A. MODIFICATION DES STATUTS DE L'INTERSOCIÉTÉ DE RIAZ – INFORMATION

Monsieur le Président passe la parole à Madame Anne Favre-Morand, pour l'information relative à la modification des statuts de l'Intersociété de Riaz.

Madame Anne Favre-Morand dispense les informations suivantes :

« Au début de la précédente législature, il a été convenu que la commission des sports, de la culture et des générations collaborerait étroitement avec l'Intersociété de Riaz, dans un souci de cohérence et d'efficience.

Lors de la dernière assemblée de l'Intersociété, le 30 mai 2023, de nouveaux statuts ont été adoptés, incluant quelques modifications. Le nouveau comité sera désormais composé de six membres au lieu de sept : quatre issus des sociétés membres (contre cinq auparavant) et deux issus de la commission des sports, de la culture et des générations et de la commission senior+. Ainsi, la possibilité d'accueillir un membre de la commission senior+ reste ouverte avec, comme principaux arguments, une meilleure représentation et un lien plus direct pour l'organisation du repas du Noël des aînés.

Occupé actuellement par Monsieur David Bovigny, le poste de président de l'Intersociété revient, selon les nouveaux statuts, à un membre de la commission des sports, de la culture et des générations ou de la commission senior+. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Favre-Morand pour son intervention, avant d'ouvrir la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président aborde directement le point suivant, 15 b : « Concept de bibliothèque avec la Ville de Bulle – présentation ».

B. CONCEPT DE BIBLIOTHÈQUE AVEC LA VILLE DE BULLE - PRÉSENTATION

Monsieur le Président cède une nouvelle fois la parole à Madame Anne Favre-Morand.

Madame Anne Favre-Morand présente le concept de bibliothèque avec la Ville de Bulle ainsi :
« Comme déjà évoqué lors de plusieurs séances du Conseil général, l'article 57e de la loi scolaire stipule que la commune doit créer et gérer une bibliothèque ou en permettre facilement et gratuitement l'accès aux élèves. Cette nouvelle loi scolaire a été introduite en 2014 déjà. La Commune a donc pris un retard certain dans ce dossier. Il était donc temps de s'y plonger. Plusieurs options ont été étudiées : bibliothèque scolaire

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

pour Riaz, bibliothèque intercommunale avec les communes de la Rive gauche ou alors une collaboration avec la bibliothèque de Bulle. Les projets de Riaz et/ou intercommunal ont été écartés pour des questions de coûts très importants ou de disponibilité ou de dimensionnement des locaux. Pour illustrer ceci, prenons les recommandations du service cantonal de la culture : si nous avions choisi un modèle communal scolaire, nous aurions dû disposer d'un local d'une surface entre 100 et 190 m². Et celui-ci aurait dû même s'étaler sur 225 m², si notre concept avait été considéré comme une bibliothèque publique. Les contraintes liées au personnel sont aussi très engageantes avec un nombre d'équivalents plein-temps exigés avec une formation idoine.

Ces études ont été nécessaires. Et elles ont guidé notre réflexion vers la bibliothèque de notre grande voisine. Je dois dire que les échanges et notre début de collaboration avec la Commune de Bulle, et notamment avec les responsables de la bibliothèque, ont été riches et précieux.

Une convention a été signée entre les deux communes, afin d'assurer un accueil optimal pour nos élèves riazois. Dans les faits, chaque enfant de la 1H à la 8H a reçu un abonnement à la bibliothèque qu'il utilisera avec l'école, mais aussi dans sa sphère privée. Il en va de même pour les enseignants.

De plus, chaque classe pourra se rendre trois fois par année à la bibliothèque pour des ateliers, des lectures ou encore des animations au Musée gruérien. En outre, une mallette thématique sera préparée pour chaque classe, selon les besoins et les thèmes étudiés. Le corps enseignant sera intégré au groupe de travail de la bibliothèque scolaire et pourra ainsi partager ses envies et ses idées. Nos élèves pourront être accompagnés par des bibliothécaires diplômées.

Je dois reconnaître que nous sommes chanceux d'avoir pu bénéficier du soutien de la Commune de Bulle qui se réjouit aussi de renforcer ce pôle culturel dans le Sud du canton. Nous avons planifié de communiquer au moins une fois par année, afin de réajuster, au besoin, les conditions.

Vous verrez que les trajets en bus Mobul vers la bibliothèque figureront dans la prochaine proposition du budget 2024. Ceci, évidemment, pour répondre au cadre légal, de la mise à disposition gratuite de la lecture.

Mes remerciements pour votre attention. »

Monsieur le Président remercie Madame Anne Favre-Morand pour ses explications. Il ouvre ensuite la discussion sur cet objet.

Pour le groupe PS, Vert.e.s et Indépendant.e.s, Madame Céline Ruffieux-Morel s'adresse ainsi à l'assemblée :

« Nous saluons le travail du Conseil communal pour la mise en place de ce concept avec la bibliothèque de Bulle. Nos enfants auront ainsi la chance d'avoir accès à une quantité et une variété d'ouvrages remarquables ainsi qu'à toute une palette de propositions autant littéraires que culturelles et locales, avec le professionnalisme nécessaire. Nous encourageons vivement le Conseil communal à continuer ce genre d'engagement pour la jeunesse et la culture. »

Monsieur le Président remercie Madame Céline Ruffieux-Morel pour ses paroles et demande au Conseil communal s'il souhaite s'exprimer.

Madame Anne Favre-Morand adresse à son tour ses remerciements à Madame Céline Ruffieux-Morel.

La parole n'étant plus sollicitée, Monsieur le Président boucle ce point.

En préambule, Monsieur le Président annonce les dates déjà arrêtées des prochaines séances du Conseil général :

- Mardi 12 décembre 2023, à 20.00 heures Séance du budget 2024
- Mardi 14 mai 2024, à 20.00 heures Séance des comptes 2023
- Mardi 2 juillet 2024, à 20.00 heures Séance de réserve
- Mardi 8 octobre 2024, à 20.00 heures Séance de réserve
- Mardi 10 décembre 2024, à 20.00 heures Séance du budget 2025

Pour la suite des divers, il invite l'assemblée à respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

PROPOSITION

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.

Personne ne s'exprime.

POSTULAT

Monsieur le Président enchaîne avec les postulats et questionne le Légitif si quelqu'un souhaite déposer un postulat.

Ce n'est pas le cas.

RÉSOLUTION

Monsieur le Président annonce que, tel que le prévoit l'art. 102 du Règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

QUESTIONS

Monsieur le Président demande si quelqu'un souhaite poser une question.

Monsieur Ralph Frossard pose la question suivante :

« Concernant le plan d'aménagement local (PAL), je constate que plusieurs maisons viennent rasées pour faire place à des locatifs. Est-ce que, dans quelque temps, toutes les maisons vieilles de 50 ans et plus seront rasées ? »

Monsieur Wolfram Schuwey répond en ces termes :

« Je me pose souvent cette question. Nous ne sommes pas maîtres de ces objets. On peut essayer de diriger les choses. Mais la densification revient sans cesse sur la table. Les promoteurs, qui achètent du terrain, ne laisseront pas un mètre carré de libre. On a essayé d'adapter le PAL pour tenir une ligne et pour garder une certaine uniformité dans le village. »

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Président clôture le chapitre « Questions » et passe aux remarques et commentaires.

REMARQUES - COMMENTAIRES

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt ce point.

Avant de passer à la conclusion de cette séance, Monsieur le Président adresse quelques mots à l'attention de Monsieur Antonin Charrière, Vice-syndic, qui mettra un terme à son mandat de Conseiller communal ce 8 octobre 2023 :

« Monsieur le Vice-syndic, cher Antonin,

Ce n'est pas de gaité de cœur que nous devons enregistrer ta démission. Mais il arrive parfois des circonstances que nous devons accepter, prendre une résolution avec regret et émotion. Ce sont des phases de notre chemin de vie.

Tu as fait partie des premiers membres du Conseil général et nous avions apprécié ton calme et le gars qui ne paie pas de mine.

Tu as décidé, en octobre 2019, de revêtir le costume de Conseiller communal. Nous avons pu apprécier ton côté pragmatique et sympathique ainsi que tes conseils juridiques lorsque nous avions participé ensemble à la commission de bâtisse.

Tu es quelqu'un qui s'entend avec tout le monde. Cela ne t'a pas empêché de garder ce côté pragmatique qui fait de toi une éminence grise du Conseil communal.

Je tiens à te remercier chaleureusement et sincèrement pour tout le travail effectué pour notre Commune et pour nous toutes et tous. Nous ne t'en voulons pas de nous faire faire des heures supplémentaires ce soir car tu tenais à liquider tous les dossiers. Je te souhaite bon vent dans ton nouveau village.

Nous te remettons un cadeau en guise de remerciement. ».

[Applaudissements et Madame la Syndique lui remet un présent.]

Monsieur Antonin Charrière adresse, à son tour, ses mots de remerciements et souhaite bon vent à l'assemblée, lui donnant rendez-vous à « d'autres occasions ».

Monsieur le Président prononce encore quelques mots à l'égard de Monsieur Louis Pittet, qui quittera la vice-présidence du Conseil général ce 8 octobre 2023, pour enfiler le costume de Conseiller communal dès le lendemain :

« Monsieur le Vice-président du Conseil général, cher Louis,

Ce n'est également pas de gaité de cœur que nous enregistrons ta démission. Mais, tu ne nous quittes pas vraiment car tu vas endosser d'autres responsabilités pour la Commune. Tu as fait partie des premiers membres du Conseil général que tu as du reste présidé pendant une année lors de la législature précédente. Nous avons apprécié ton intransigeance et ta connaissance des dossiers. Ta collaboration a toujours été positive et tu ne lâches rien. Cette recherche de solutions et cette vision à long terme que tu nous as amenées, soit avec le Bureau, soit avec les chefs de groupe, nous ont apporté une bonne qualité dans le développement de la Commune. On te souhaite de poursuivre dans cette lignée au Conseil communal.

Au nom du Conseil général, je tiens à te dire que tu as été à la hauteur et bien plus.

Ton remplaçant sera Monsieur Michel Horner qui sera assermenté le 2 novembre prochain.

Nous te remettons un cadeau en guise de remerciement. »

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

[Applaudissements et Madame la Syndique lui remet un présent.]

Madame la Syndique se fend, à son tour, d'un hommage au Vice-syndic démissionnaire :
« Monsieur le Vice-syndic, cher Antonin, au nom du Conseil communal, c'est avec beaucoup d'émotions qu'il me revient de te transmettre un petit mot à l'occasion de ton départ de notre Exécutif.

Je sais que nous avons, toutes et tous, beaucoup de peine à réaliser ton départ. Mais, cette fois, ça y est. L'heure des 'Au revoir' est arrivée. En effet, tu termineras ton mandat d'ici quelques jours, ce 8 octobre.

Il y a exactement quatre ans maintenant, le 30 septembre 2019, avec une seule candidature déposée, tu étais facilement proclamé élu au Conseil communal. Tu nous rejoignis officiellement en séance le 14 octobre 2019, en remplacement de Monsieur Nicolas Dousse. Tu repris ses dicastères composés alors de la santé, des affaires sociales, de l'Accueil extrascolaire, de la justice & police, du feu, militaire & de la protection civile. Puis, au début de cette législature, en mai 2021, tu devins Vice-syndic, cette fois en charge du personnel, de la santé et des affaires sociales.

Grâce à nos nouvelles fonctions à tous les deux, nous avons appris à mieux nous connaître, à collaborer, à débattre aussi, mais surtout à échanger beaucoup, souvent... enfin, tout le temps.

Le binôme que nous formions alors nous a rassemblés dans une responsabilité commune qui a permis d'améliorer notre efficience. Personnellement, plus qu'un collègue, j'ai rencontré un ami sur lequel j'ai pu m'appuyer au quotidien. Complémentarité des approches, besoin de discuter sur les difficultés rencontrées, etc. Ta présence au quotidien nous a apporté à tous beaucoup de lucidité et d'intelligence.

Fort de tes compétences et de ta personnalité, tu as surtout marqué nos séances de la plus belle des manières. Pragmatique, engagé, disponible, toujours à l'écoute, mais aussi un peu farceur et surtout toujours ultra motivé, tu as amené une dose de bonne humeur et de légèreté durant ces quatre années partagées. Bon vivant et rassembleur, tu as également toujours apprécié partager un verre en fin de séance.

Pour la petite anecdote, en tant qu'adepte des apéros-surprises, tu avais l'art de convaincre tes autres collègues et de débarquer, même à pas d'heure un lundi soir, chez celui ou celle qui avait eu le malheur de partir avant la fin de l'apéro initial.

Cher Antonin, sache que tu nous manqueras beaucoup autour de la table du Conseil. Je sais aussi que la porte de l'administration te sera toujours ouverte.

Au nom du Conseil communal, cher Antonin, nous te disons un immense merci pour ton engagement au profit de l'intérêt public et te souhaitons beaucoup de plaisir dans ta nouvelle vie du côté de La Roche. »

Monsieur Antonin Charrière remercie Madame la Syndique pour ses aimables paroles.

Madame la Syndique adresse ensuite ses mots de bienvenue à Monsieur Louis Pittet, futur Conseiller communal :

« Cher Louis, nous nous réjouissons de t'accueillir autour de notre table dès lundi soir. Nous te remercions énormément déjà pour ta disponibilité et ton engagement en faveur de notre Commune. »

Monsieur le Président remercie Madame Beaud pour ses propos ainsi que les membres du Législatif pour leur attention.

Avant de passer à la conclusion, il sollicite encore quelques instants. Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à Madame Diana Sauteur, au plus tard jusqu'au lendemain à midi.

CONSEIL GÉNÉRAL DE RIAZ

Avant de clore la séance, il rappelle la sortie du Conseil général prévue le samedi 7 octobre 2023.

A 20 heures 43, Monsieur le Président met un terme à la séance du Conseil général du 3 octobre 2023 et invite à la collation servie à la sortie de la salle. Il remercie l'assemblée pour son attention et sa participation, avant de lui souhaiter une très belle fin de soirée.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Secrétaire



Diana Sauteur

Le Président



Yves Pasquier

Le Secrétaire du procès-verbal



Gilles Liard

